

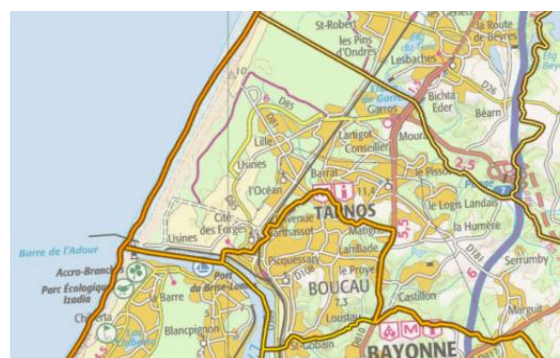


Etude de zone de l'Estuaire de l'Adour Présentation des mesures dans l'environnement

Qu'est-ce que l'étude de zone de l'Estuaire Adour ?

L'association SPPPI Estuaire de l'Adour a lancé depuis juillet 2012 (5 phases et pour une durée de 3 ans) une **étude de zone** pour l'estuaire de l'Adour, dans le cadre du 2^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2) de l'Aquitaine.

Elle est conduite sur ce territoire (100 km²), notamment les **communes d'Anglet, Bayonne, Tarnos et Boucau**, en raison des activités industrielles qui y sont exercées depuis plus de 150 ans et de la présence d'un tissu urbain dense et d'une autoroute.



Une « étude de zone » est une démarche d'évaluation :

- des impacts des activités humaines sur l'état des milieux, et
- des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations.

L'étude de zone est une démarche collective, non réglementaire, qui implique administrations, industriels et gestionnaires, collectivités territoriales, associations, personnalités qualifiées, prestataires, etc. Sa gouvernance est assurée par un Comité Technique, qui est le lieu de la concertation entre les parties prenantes. Ce comité garantit la transparence des travaux et gère la communication des résultats.

Le déroulement et les bonnes pratiques pour la conduite d'une étude de zone sont décrits dans le [guide INERIS](#) publié en 2011.

A quoi va-t-elle servir ?

Les enjeux sur la zone sont complexes : il s'agit à la fois de gérer les pollutions passées, de maîtriser les émissions actuelles (industries, transports, activités portuaires, émission résidentielles, etc.), et d'accompagner les projets futurs. Et ce, pour plusieurs milieux (air, eau, sol).

Les objectifs de l'étude de zone peuvent être exprimés comme suit :

- Etablir l'état des lieux des pollutions pour prendre des mesures adaptées en fonction de l'incidence sur la santé et la qualité de vie ;
- Identifier et hiérarchiser des situations potentielles de risques préoccupants et les moyens de les gérer ;
- Contribuer au maintien durable de la qualité des milieux et à un aménagement concerté et maîtrisé du territoire ;
- Asseoir la crédibilité et la légitimité des services de l'Etat, et assurer la transparence et une communication concertée.

L'étude vise à être un outil d'aide, parmi d'autres, pour le développement durable et concerté du territoire. L'enjeu majeur en est le développement d'activités, industrielles et touristiques en particulier, dans **le respect de l'environnement et de la santé des populations**.

L'étude contribue aussi à l'implication des parties prenantes et à l'information des citoyens. A l'issue de l'évaluation, les rapports d'étude seront publiés de façon compréhensible. Les données recensées seront conservées et mises à disposition pour être utiles à d'autres études.



En quoi consistent les mesures dans l'environnement ?

Les mesures dans l'environnement sont le seul moyen d'évaluer, au moment de l'étude, l'état réel des milieux. Ceci pour caractériser ensuite l'exposition cumulée des populations liée à l'ensemble des sources locales et au bruit de fond.

Lorsque des campagnes de mesures sont nécessaires, celles-ci doivent être conçues :

- sur la base du schéma conceptuel d'exposition, des résultats de la modélisation et des autres informations disponibles,
- dans l'optique d'en exploiter les résultats pour l'analyse de l'état de l'environnement et l'évaluation quantitative des risques.

Dans le **cas de l'étude de zone de l'estuaire de l'Adour**, au terme des deux premières phases de l'étude, **deux secteurs de mesures** ont été sélectionnés :

- le secteur A dit rive droite de l'Adour (Boucau et Tarnos) ;
- le secteur B dit rive gauche de l'Adour (Anglet).

Ils sont présentés sur le document joint.

Quels types de mesures dans l'environnement ?

Mesures dans l'air et dépôts atmosphériques

SO₂, poussières et dépôts atmosphériques

Tubes radiello



Jauge Owen



Préleveur automatique



Mesures réalisées sur une période de 4 semaines, terrains sécurisés, accès à l'électricité

Mesure dans les sols

Recherche des métaux

Zone de sols non remaniés

Tarière manuelle



Vos contacts ANTEA GROUP

Pour toute demande de renseignement



Delphine ROUMAT

Ingénieur de projet
06 25 53 06 36



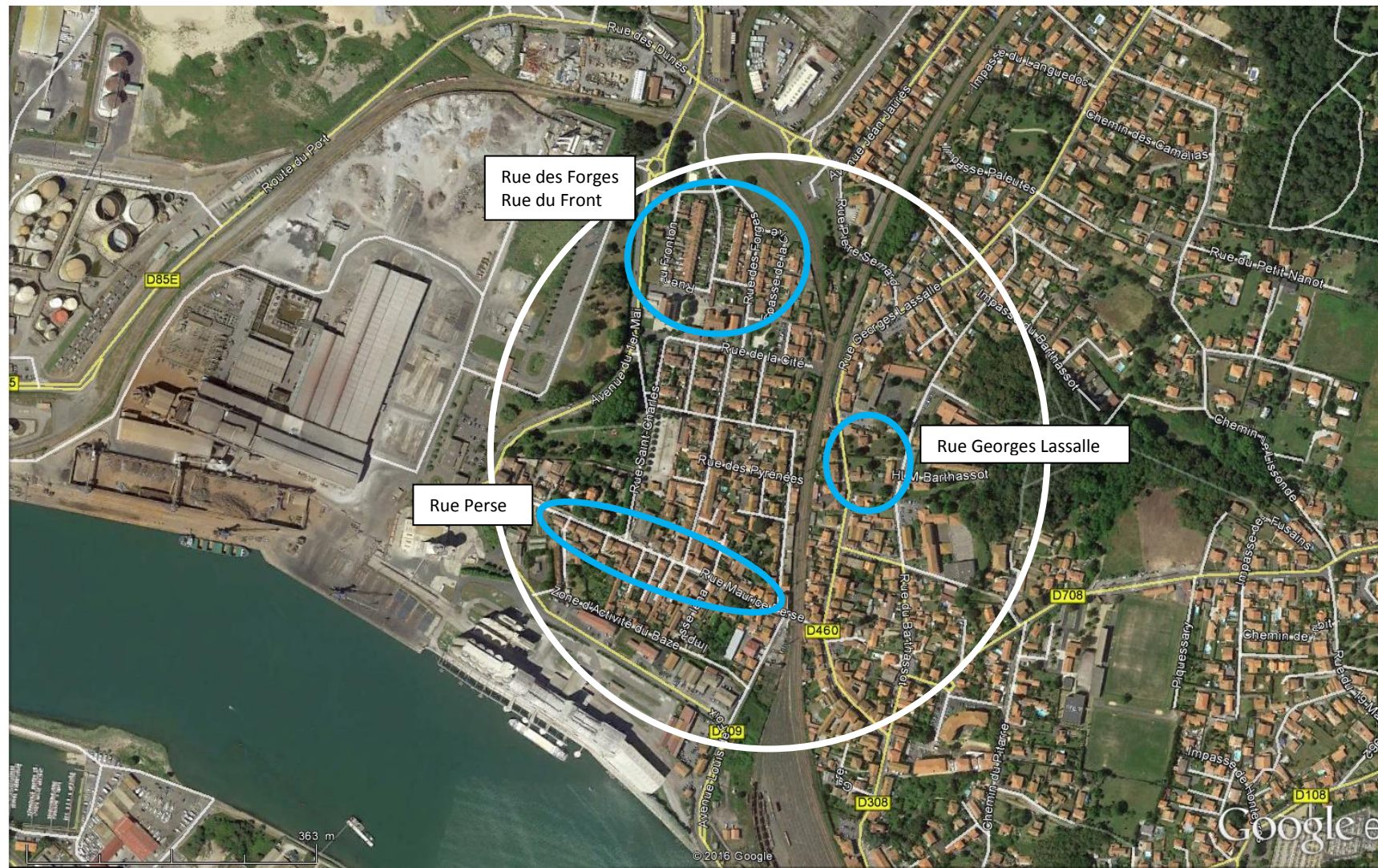
Vincent GAROT

Chef de projet
06 01 39 44 58



Mesures en septembre 2016 et en mars 2017

SECTEUR A



SECTEUR B

